

ÉDITORIAL

LIBRE OPINION

Un patrimoine dépouillé de ses moyens

DIANE JOLY

Historienne du patrimoine et chercheuse autonome

La démolition récente de l'église Saint-Thomas à Pierreville a suscité des critiques. Cependant, la situation du bâtiment sur quelques années montre que les bonnes intentions de conservation à l'origine ont peu à peu cédé à un démantèlement devenu inéluctable avec la disparition en synchronie des moyens existants.

Située en milieu rural à proximité du lac Saint-Pierre, la municipalité est créée en 2001 à la suite d'une fusion du village de Pierreville et des paroisses Saint-Thomas-de-Pierreville et Notre-Dame-de-Pierreville. Environ 2200 personnes y résident. L'érection canonique de la paroisse Saint-Thomas a lieu en 1853. Deux ans plus tard, l'église paroissiale est inaugurée. Le bâtiment n'est pas admissible aux programmes de subventions du Conseil du patrimoine religieux, car sa valeur patrimoniale est jugée faible.

En 2009, à la suite d'une offre d'achat d'un dollar assortie de la condition de démontrer la faisabilité de projets, la municipalité acquiert une partie des terrains et l'église. Selon elle, son devoir est d'assurer la protection de ces lieux acquis et financés par le groupe. Elle s'engage à utiliser le site au profit de la commu-

nauté, à maintenir un lieu de culte et à produire les études pour un projet.

Révocation tangible des moyens

En 2011, un accord de principe survient avec le ministère de la Culture. Toutefois, la municipalité doit patienter, car celui-ci attend un moment stratégique pour l'annoncer. L'année suivante, on veut y déménager la bibliothèque et profiter d'une subvention. Mais l'examen de la structure révèle des coûts de réparation trop élevés pour les capacités de Pierreville. Avec un conseil des élus divisé, le Centre local de développement (CLD) et l'office du tourisme évaluent d'autres projets, dont un musée des navigateurs. On songe aussi à faire visiter le clocher et la crypte. Peu après, l'adoption du projet de loi 28 entraîne la fermeture du CLD. Bien que certains services soient maintenus, le projet de l'église se perd au milieu d'autres dossiers prioritaires.

À l'automne 2014, une centaine de personnes participent à un forum citoyen pour discuter de développement. Un démantèlement de l'église est avancé. On suggère d'aménager une salle paroissiale. L'idée retenue est assez rapidement abandonnée puisque le Conseil apprend que les subventions du Pacte rural subiront des baisses importantes. La municipalité, elle-même aux prises avec les réductions du pacte fiscal doit d'abord assurer des structures pour la gestion de l'eau.

L'année suivante, la Ville décide de démolir l'église afin d'y construire une coop de santé et de solidarité ainsi qu'une pharmacie. En retour, Pierreville achète le bâtiment existant de la coop pour y déménager sa bibliothèque, ses archives municipales et la Société historique. Malgré des oppositions, à peine une quinzaine de personnes signent les registres exigeant un référendum. Le projet va de l'avant. L'église est désacralisée.

En février 2016, la municipalité annonce que le projet avec la coop est arrêté. En effet, depuis l'entente initiale, deux médecins ont quitté la coop, peut-être dans la foulée de la réforme de la santé en cours. L'entente initiale qui prévoyait des versements sur quelques années est révoquée par la coop, devenue frileuse, qui exige un paiement complet. Il s'ensuit que le ministère des Affaires municipales refuse de verser la subvention.

Une cheminée en mauvais état, un mur de soutènement abîmé, une facture d'environ 20 000 \$ par année pour maintenir l'intégrité du bâtiment et l'absence d'un projet concret amènent les élus à maintenir la destruction. La Ville organise bénévolement un encan public qui connaît un succès de foule, venue se procurer un souvenir de son église, et un succès financier. Les cloches et le cadran solaire qui ornait la façade de l'église sont conservés et l'argent recueilli servira à mettre en valeur ces éléments.

La Ville compte aménager un parc en attendant un projet. Elle s'engage à conserver le terrain pour un usage municipal. Un salon funéraire a récemment manifesté son intérêt pour le terrain.

Un patrimoine démuné

Au-delà de la volonté, de la mobilisation et même des idées, le patrimoine nécessite des ressources spécialisées et financières. Depuis deux ans, celui de Pierreville s'est retrouvé dépossédé de l'expertise des CLD et aux prises avec des réductions dans des programmes de subvention essentiels au développement et du pacte fiscal.

La faible démographie des petites municipalités québécoises les défavorise sur le plan des coûts de développement et d'infrastructures. Quand vient le temps de décider des priorités, le patrimoine se retrouve rapidement dans la catégorie des biens de luxe que l'on sacrifie pour les nécessités basiques de la collectivité. Pourtant, son importance n'est plus à démontrer pour stimuler la fierté d'appartenance à un lieu, à un groupe, favoriser la cohésion sociale et le développement durable. Sans oublier les effets associés à la beauté d'un lieu, d'un site, d'un bien, sources d'émerveillement essentielles pour l'âme et point d'ancrage dans une communauté.

À-t-on vraiment les moyens de priver nos petites municipalités de leur patrimoine?